

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

Fiche de prise de décision : RHAC-2016-024
Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue
Service : Dotation et développement organisationnel
Objet : Besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics de la Direction des infrastructures
Date : 16 mars 2016

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

À la suite de la démarche d'optimisation du travail et des ressources à la Direction des infrastructures, le conseil de la Ville recommandait le 7 décembre 2015, par la résolution CV-2015-11-62, plusieurs mouvements de main-d'œuvre. De plus, la nouvelle structure entérinée prévoyait les effectifs requis au niveau des postes de coordonnateurs et de contremaîtres au Service des travaux publics.

Afin d'assurer le déploiement du plan d'action de l'optimisation de la Direction des infrastructures et de favoriser le développement des ressources, la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue recommande les mouvements de main-d'œuvre ci-joints en annexe.

Comme prévu à la procédure adoptée le 4 mai 2015 par la résolution CV-2015-04-31, la Direction générale a validé ces demandes et recommande ces besoins de main-d'œuvre. Ainsi, il est requis de procéder aux mouvements de main-d'œuvre ci-joints en annexe.

Ces mouvements ont été recommandés par le comité des finances et des ressources humaines du 18 mars 2016.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
EPA (prévu au budget)				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires : Postes déjà prévus au budget. Aucun impact budgétaire.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : Divers postes de salaire aux Travaux publics
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

	2016	2017	2018
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire

Date : 18 / 03 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

CE du 21 mars et CV du 28 mars 2016

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marie-Lise Côté, DGA – DTQV	Mars 2016	Validation du besoin
Sami Doucet, directeur INFRA	Mars 2016	Validation du besoin

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue de procéder aux mouvements de main-d'œuvre précisés en annexe.

Liste des pièces jointes : Annexe

Préparé par : <u>Annie Deslandes</u>		Titre d'emploi : <u>conseillère en gestion des talents</u>	
Recommandé par :			
Johanne Vaillancourt Chef de service – DOT-DO	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction :		Date : 17 / 03 / 2016	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la  
Direction générale :

Date 2016 / 03 / 21

Il est recommandé d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue de procéder aux besoins de main-d'œuvre suivants :

- 1) Reconduire et afficher un poste cadre (classe 3) régulier à temps complet, de contremaître aux travaux publics conformément à l'effectif de 14 postes autorisés au Service des travaux publics.
- 2) Procéder à l'affichage d'un concours visant à constituer une banque de candidats qualifiés pouvant servir à combler tous les postes cadre (classe 3) temporairement vacants de contremaîtres aux travaux publics.
- 3) Procéder à l'affichage d'un mandat qualifiant pour un poste de coordonnateur aux travaux publics au Volet - Parcs et espaces verts\*.
- 4) D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

*\*N. B. : Un concours visant à combler cet emploi a été tenu en mai 2015, et ce, sans succès.*